

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	26
présents par procuration	7
absent excusé	0

O B J E T

Personnel communal - Convention de mise à disposition du personnel non titulaire du service Police municipale pour nécessités de service avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) - Signature de l'avenant n°7

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Fayot Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Morot-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivères.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thévenot à M. Strehalano, Mme Lardaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulias à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet,

SECRETARE : Mme Oziel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013124-IJE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/02/2019
Affichage 11/02/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée remet à la disposition des communes les personnels transférés de Police Municipale ainsi que les nouveaux agents qu'elle est amenée à recruter dans le cadre d'une bonne organisation du service.

Par délibération en date du 23 juin 2005, il a été conclu avec la CAVAM une convention dans le but de fixer les modalités collectives de mise à disposition des agents de Police Municipale.

L'article 2 de la convention dresse la liste des agents mis à disposition, en distinguant, conformément aux dispositions statutaires, les fonctionnaires des agents non titulaires.

Il est prévu que toute modification sur le nombre d'agents soit intégrée par voie d'avenant.

Suite aux mouvements enregistrés en 2018, il convient de réactualiser les effectifs non titulaires de la Police Municipale.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant d'actualisation n°7

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « Plaine Vallée » à compter du 1^{er} janvier 2016, suite à la fusion de la CAVAM et de la CCOPF,

VU les délibérations en date du 23 juin 2005 relatives au transfert du service de la Police Municipale et à la signature des conventions de mise à disposition du personnel titulaire et non titulaire,

VU la délibération en date du 28 juin 2012 autorisant la signature de l'avenant d'actualisation n°6,

CS

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 25 janvier 2019,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°7 relatif à la convention de mise à disposition du personnel non titulaire du service de la Police Municipale pour nécessités de service avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV).

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Christian HEVENOT



Acte rendu exécutoire le

11 FEV. 2019